COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 JUILLET 2026

Présents : SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Organisation des cours de musique 2026/2027

A l'unanimité le conseil approuve :

a. La convention conclue avec l'Union Grand-Duc Adolphe a.s.b.l. par laquelle l'administration communale confie l'organisation des cours de musique de la « Regional Musekssschoul Uelzechtdall » pour l'année scolaire 2026/2027 à l'UGDA ;

b. L'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2026/2027 des cours de musique de la « Regional Musekssschoul Uelzechtdall » dispensés par l'Ecole de musique UGDA.

2. Plan d'encadrement périscolaire 2026/2027

A l'unanimité, le conseil approuve le plan d'encadrement périscolaire PEP concernant l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe pour l'année scolaire 2026/2027.

3. Contrats

a. A l'unanimité, le conseil approuve l'acte de cession gratuite conclu avec l'établissement publique « Piscine Intercommunale de l'Alzette » par lequel celle-ci a cédé gratuitement quatre terrains (places voiries) inscrits au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Helmsange, au lieu-dit « Rue de l'Alzette » et « Rue des Prés », contenant au total 3,64 ares.

b. A l'unanimité, le conseil approuve l'acte de vente pour deux terrains sis à Bereldange, rue du X Octobre, d'une contenance totale de 31,20 ares.

4. Taux d'impôt pour l'an 2027

a. Les taux d'impôt foncier pour l'année 2027 sont, à l'unanimité, fixés comme suit (même taux que pour 2026) :

A	propriétés agricoles	:	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales	:	600 %
B2	constructions à usage mixte	:	400 %
B3	constructions à autres usages	:	200 %
B4	maisons unifamiliales, maisons de rapport	:	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	:	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitation	:	400 %

b. Le taux de l'impôt commercial est fixé à l'unanimité à 260 % (même taux que précédemment).

5. Crédits budgétaires

a. A l'unanimité, le conseil approuve un crédit supplémentaire de 18.000,00 €, qui sera inscrit au budget de l'exercice 2026 en vue de disposer du crédit nécessaire pour le paiement des subventions d'intérêts.

b. A l'unanimité, le conseil approuve un crédit supplémentaire de 10.000,00 €, qui sera inscrit au budget de l'exercice 2026 en vue de disposer du crédit nécessaire pour le paiement du subside à la société Kinoshi Studio.

c. A l'unanimité, le conseil approuve un crédit supplémentaire de 33.000,00 €, qui sera inscrit au budget de l'exercice 2026 en vue de disposer du crédit nécessaire pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour le service industriel de la commune.

d. A l'unanimité, le conseil approuve un crédit supplémentaire de 220.000,00 €, qui sera inscrit au budget de l'exercice 2026 en vue de disposer du crédit nécessaire pour le paiement des subsides écologiques.

6. Décomptes de travaux extraordinaires

A l'unanimité, le conseil approuve les décomptes des travaux suivants :

a. Travaux de construction d'une nouvelle toiture hall sportif 2 : 2.214.937,11 €
b. Travaux de construction d'un local pour le Rugby Club et le Cricket Club : 126.190,06 €
c. Travaux de construction d'un nouveau pavillon dans la zone sportive : 116.872,20 €
d. Travaux de démolition du hangar communal dans la rue de la Forêt : 112.363,91 €
e. Travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans rue du X Octobre : 2.541.396,26 €
f. Travaux d'aménagement d'un réfectoire pour le personnel communal dans la maison communale : 121.827,31 €
g. Travaux de reprofilage et enduisage des chemins « rue de la Montagne » et « an der Stroossheck » à Walferdange : 153.561,32 €

h. Travaux de mise en conformité de l'ancienne décharge à Bereldange : 428.104,78 €

i. Travaux de restauration du pont bleu à Bereldange : 1.371.958,42 €

j. Travaux de ponçage du parquet et traçage des lignes du nouveau hall sportif : 71.743,41 €

7. Création d'un service de proximité

A l'unanimité, le conseil décide de créer un service de proximité et d'affecter tous les agents municipaux de la commune de Walferdange à ce service.

8. Règlements de circulation

A l'unanimité, le conseil approuve le règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion de l'organisation de la Kermesse d'automne à la Place de la Mairie et aux rues adjacentes à Walferdange du 13 octobre au 27 octobre 2026.

Ensuite, le conseil approuve à l'unanimité des règlements temporaires d'urgence en matière de circulation dans la route de Diekirch à Helmsange, la rue Josy Welter à Walferdange, la rue de l'Église à Walferdange et la rue du X Octobre à Bereldange.

Le conseil décide à l'unanimité de modifier le règlement municipal de la circulation dans la rue Josy Welter à Walferdange, la rue de l'Armistice à Helmsange, la cité Grand-Duc Jean à Bereldange, la rue de l'Alzette à Helmsange et la rue Prince Henri à Helmsange.

9. Concession au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière à la personne suivante :

- Monsieur David Wagener de Helmsange

10. Création de postes

a. A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste de salarié à tâche manuelle pour renforcer l'équipe espaces verts et tonte du service industriel de la commune.

b. A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste d'employé communal à tâche complète, à durée indéterminée, pour le département administratif, pour les besoins du service informatique.

10C. Mesures dans le contexte de vagues de chaleur extrêmes

Lors de la vague de chaleur exceptionnelle de la semaine du 22 juin, le collège échevinal est resté en contact étroit avec la direction de l'école fondamentale et la Maison Relais. D'un commun accord, il a été décidé de maintenir l'ouverture des écoles afin de garantir l'accueil des enfants, notamment pour les nombreuses familles dont les parents travaillent. Les parents qui le souhaitaient pouvaient toutefois garder leurs enfants à domicile en présentant une excuse.

Afin de limiter les effets de la chaleur, les salles de classe ont été aérées durant la nuit, certaines classes ont été déplacées vers les locaux du Centre Prince Henri et des activités rafraîchissantes, telles que des jeux d'eau et un château gonflable, ont été organisées.

Par ailleurs, des recommandations pratiques ont été diffusées par les canaux de communication communaux, invitant les citoyens à s'hydrater suffisamment, à éviter les efforts physiques durant les heures les plus chaudes de la journée, à privilégier les endroits ombragés ou climatisés, à porter des vêtements légers ainsi qu'à utiliser une protection solaire adaptée.

La commune poursuit ses efforts d'adaptation au changement climatique. Les projets d'aménagement et de réaménagement intègrent davantage d'espaces verts, la plantation d'arbres et l'utilisation de matériaux limitant l'accumulation de chaleur. De plus, plusieurs points d'eau potable sont déjà accessibles sur le territoire communal afin de permettre aux habitants de s'hydrater facilement.

10D. Préservation d'un élément distinctif et repère visuel dans le cadre de la reconstruction du Centre Prince Henri

Le collège échevinal comprend que la « tente orange » constitue pour certains habitants un élément emblématique du Centre Prince Henri et un repère associé à de nombreux souvenirs.

Toutefois, le projet prévoit la réalisation d'une construction entièrement nouvelle. Les réflexions se concentrent dès lors sur le futur bâtiment et non sur la conservation de structures existantes ou leur intégration dans le nouveau projet. À ce stade, le collège échevinal ne peut donc prendre aucun engagement quant au maintien ou à la réintégration de cet élément architectural.

Il n'est cependant pas exclu de préserver la mémoire de l'ancien bâtiment sous une autre forme, par exemple au moyen d'une maquette ou d'un élément commémoratif intégré au futur centre culturel.

11. Séance non publique

KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 6. JULI 2026

Anwesend: SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Organisation der Musikkurse 2026/2027

Einstimmig genehmigt der Rat:

a. eine mit der Vereinigung ohne Gewinnzweck UGDA abgeschlossene Konvention, laut welcher die Gemeindeverwaltung die Organisation der Musikkurse der « Regional Museksschoul Uelzechtdall » für das Schuljahr 2026/2027 der UGDA anvertraut;

b. die provisorische Schulorganisation der Musikkurse der « Regional Museksschoul Uelzechtdall » für das Schuljahr 2026/2027, welche von der UGDA abgehalten werden.

2. Plan der außerschulischen Betreuung 2026/2027

Einstimmig genehmigt der Rat den Plan der außerschulischen Betreuung PEP über die Betreuung der Kinder außerhalb der Schulzeiten für das Schuljahr 2026/2027.

3. Verträge

a. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat den unentgeltlichen Abtretungsvertrag, der mit der öffentlichen Einrichtung « Piscine Intercommunale de l'Alzette » abgeschlossen wurde, durch den diese der Gemeinde vier Grundstücke (Straßenflächen) in Helmsingen, gelegen im Ortsteil „Rue de l'Alzette" und „Rue des Prés", mit einer Fläche von insgesamt 3,64 Ar, unentgeltlich übertragen hat.

b. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat den Kaufvertrag betreffend zwei Grundstücke gelegen in Bereldingen, Rue du X Octobre, mit einer Gesamtfläche von 31,20 Ar.

4. Steuerhebesätze für 2027

a. Die Steuerhebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2027 werden einstimmig wie folgt festgelegt (gleiche Hebesätze wie für 2026):

A	Ackerland	:	400 %
B1	Gebäude für Industrie und Handel	:	600 %
B2	gemischte Gebäude	:	400 %
B3	andere Gebäude	:	200 %
B4	Wohnhäuser	:	200 %
B5	unbebaute Grundstücke, außer Bauplätze für Wohnhäuser	:	400 %
B6	Bauplätze für Wohnhäuser	:	400 %

b. Der Steuerhebesatz für die Gewerbesteuer wird einstimmig auf 260 % festgelegt (wie bisher).

5. Zusätzliche Kreditte

a. Einstimmig genehmigt der Rat einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 18.000,00 €, um über den notwendigen Kredit zu verfügen für die Auszahlung der Zinszuschüsse.

b. Einstimmig genehmigt der Rat einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 10.000,00 €, um über den notwendigen Kredit zu verfügen für die Auszahlung der Subvention an das Unternehmen Kinoshi Studio.

c. Einstimmig genehmigt der Rat einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 33.000,00 €, um über den notwendigen Kredit zu verfügen für die Anschaffung eines neuen Rasenmähers für den technischen Dienst der Gemeinde.

d. Einstimmig genehmigt der Rat einen zusätzlichen Kredit in Höhe von 220.000,00 €, um über den notwendigen Kredit zu verfügen für die Auszahlung der Umweltsubventionen.

6. Abnahmeverhandlungen

Einstimmig genehmigt der Rat folgende Abnahmeverhandlungen für außerordentliche Arbeiten:

a. Bauarbeiten für ein neues Dach der Sporthalle 2: 2.214.937,11 €

b. Bauarbeiten für ein Vereinsheim für den Rugby- und den Cricket-Club: 126.190,06 €

c. Bauarbeiten für einen neuen Pavillon im Sportbereich: 116.872,20 €

d. Abbrucharbeiten für den kommunalen Schuppen in der Rue de la Forêt: 112.363,91 €

e. Erneuerungsarbeiten an der Wasserleitung in der Rue du X Octobre: 2.541.396,26 €

f. Einrichtungsarbeiten für einen Speisesaal für das Gemeindepersonal im Gemeindehaus: 121.827,31 €

g. Arbeiten zur Neuprofilierung und zum Verputzen der Wege „Rue de la Montagne" und „an der Stroossheck" in Walferdingen: 153.561,32 €

h. Maßnahmen zur Anpassung der ehemaligen Deponie in Bereldingen an die geltenden Vorschriften: 428.104,78 €

i. Sanierungsarbeiten an der blauen Brücke in Bereldingen: 1.371.958,42 €

j. Arbeiten zum Abschleifen des Parketts und zum Aufbringen der Linien in der neuen Sporthalle: 71.743,41 €

7. Einrichtung eines Service de proximité

Der Gemeinderat beschließt einstimmig, einen „Service de proximité" einzurichten und alle „Agents municipaux" der Gemeinde Walferdingen diesem Dienst zuzuweisen.

8. Verkehrsreglemente

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig das befristete Verkehrsreglement anlässlich der Herbstkirmes auf dem Rathausplatz und in den angrenzenden Straßen in Walferdingen vom 13. Oktober bis zum 27. Oktober 2026.

Anschließend genehmigt der Gemeinderat einstimmig zeitlich begrenzte dringliche Verkehrsreglemente in der Route de Diekirch in Helmsingen, der Rue Josy Welter in Walferdingen, der Rue de l'Église in Walferdingen und der Rue du X Octobre in Bereldingen.

Der Gemeinderat beschließt einstimmig, die kommunale Verkehrsordnung in der Rue Josy Welter in Walferdingen, der Rue de l'Armistice in Helmsingen, der Cité Grand-Duc Jean in Bereldingen, der Rue de l'Alzette in Helmsingen und der Rue Prince Henri in Helmsingen zu ändern.

9. Grabkonzessionen

Der Rat genehmigt einstimmig eine Grabkonzession für folgende Person:

- Herr David Wagener aus Helmsingen

10. Schaffung von Posten

a. Der Gemeinderat beschließt einstimmig, eine Stelle für einen Arbeiter im Bereich manuelle Tätigkeiten zu schaffen, um das Team für Grünflächenpflege und Rasenmähen des technischen Dienstes der Gemeinde zu verstärken.

b. Der Gemeinderat beschließt einstimmig, eine unbefristete Vollzeitstelle für einen Gemeindemitarbeiter für die Verwaltungsabteilung zur Deckung des Bedarfs der IT-Abteilung zu schaffen.

10C. Maßnahmen im Zusammenhang mit extremen Hitzewellen

Während der außergewöhnlichen Hitzewelle in der Woche vom 22. Juni stand das Schöffenkollegium in engem Austausch mit der Direktion der Grundschule und der Maison Relais. In gegenseitigem Einvernehmen wurde beschlossen, den Schulbetrieb aufrechtzuerhalten, um die Betreuung der Kinder sicherzustellen, insbesondere für die zahlreichen Familien, deren Eltern berufstätig sind. Eltern, die dies wünschten, konnten ihre Kinder jedoch mit einer Entschuldigung zu Hause behalten.

Um die Auswirkungen der hohen Temperaturen zu begrenzen, wurden die Klassenräume nachts gelüftet, einige Klassen in Räumlichkeiten des Centre Prince Henri verlegt und erfrischende Aktivitäten wie Wasserspiele und eine Hüpfburg organisiert.

Darüber hinaus wurden über die Kommunikationskanäle der Gemeinde praktische Empfehlungen veröffentlicht. Die Bürgerinnen und Bürger wurden dazu aufgerufen, ausreichend zu trinken, körperliche Anstrengungen während der heißesten Tagesstunden zu vermeiden, schattige oder klimatisierte Orte aufzusuchen, leichte Kleidung zu tragen und einen angemessenen Sonnenschutz zu verwenden.

Die Gemeinde setzt ihre Bemühungen zur Anpassung an den Klimawandel fort. Bei Neu- und Umgestaltungsprojekten werden verstärkt Grünflächen, Baumpflanzungen sowie Materialien vorgesehen, die die Wärmespeicherung reduzieren. Zudem stehen auf dem Gemeindegebiet bereits mehrere Trinkwasserstellen zur Verfügung, damit sich die Einwohnerinnen und Einwohner während Hitzeperioden unkompliziert mit Wasser versorgen können.

10D. Erhalt eines charakteristischen Elements und visuellen Orientierungspunktes im Rahmen des Neubaus des Centre Culturel Prince Henri

Der Schöffenrat versteht, dass das „orangefarbene Zelt" für einen Teil der Einwohner ein symbolträchtiges Element des Centre Prince Henri darstellt und mit zahlreichen Erinnerungen verbunden ist.

Das Projekt sieht jedoch die Errichtung eines vollständig neuen Gebäudes vor. Die Überlegungen konzentrieren sich daher auf den Neubau und nicht auf den Erhalt bestehender Strukturen oder deren Integration in das neue Projekt. Zu diesem Zeitpunkt kann der Schöffenrat folglich keine Versprechen hinsichtlich des Erhalts oder der Wiedereingliederung dieses architektonischen Elements machen.

Die Erinnerung an das alte Gebäude kann jedoch eventuell in anderer Form bewahrt werden, beispielsweise durch ein Modell oder ein Erinnerungselement, das in das zukünftige Kulturzentrum integriert wird.

11. Geheimsitzung

DP Sektioun Walfer
B.P.39
L-7201 Bereldange

LSAP Walfer
14, Rue du Soleil
L-7250 Helmsange

Walferdange, le 30 juin 2026

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

mesures dans le contexte de vagues de chaleur extrêmes

Au cours de la semaine du 22 juin, le Luxembourg a connu une vague de chaleur extrême, avec des températures atteignant les 40 degrés. Les personnes vulnérables, les personnes âgées et les enfants étaient particulièrement exposés.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Quelles mesures le collège des bourgmestre et échevins a-t-il prises pour protéger ces groupes de personnes.

Nous souhaitons notamment savoir quelles mesures concrètes ont été mises en place dans les écoles pour les élèves et le personnel.

Existe-t-il un plan d'intervention actualisé pour l'avenir concernant les écoles du fondamentale de la commune ?

La hausse des températures, qui devrait se poursuivre à l'avenir, sera-t-elle prise en compte dans la conception du nouveau bâtiment scolaire à Bereldange ?

Des mesures sont-elles prévues pour les bâtiments scolaires de Walferdange et de Helmsange ?

Est-il prévu, de manière générale, d'intégrer davantage d'arbres et d'arbustes dans les espaces publics afin de réguler la température en été, et notamment d'adapter en conséquence le réaménagement de la N7 (Route de Diekirch, Route de Luxembourg) ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le DP-Walfer

Guy Arendt
Alain Weins
Laurent Schanck

Pour le LSAP-Walfer

Henoké Courte-Wolde Medhin
Helga Krecké-Mardetschläger

LSAP Walfer

14, rue du Soleil

L-7250 Helmsange

Le 1/07/2026

Question communale : Préservation d'un élément distinctif et repère visuel dans le cadre de la reconstruction du Centre Culturel Prince Henri .

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Walferdange

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de transformation du Centre Culturel Prince Henri, une esquisse a été récemment présentée au Conseil Communal. Si la modernisation des infrastructures est nécessaire afin de répondre aux besoins futurs de la population, il importe également de tenir compte des éléments qui contribuent à l'attachement des habitants à certains lieux représentatifs de la Commune.

À cet égard, la structure couverte située à l'entrée du bâtiment actuel, souvent assimilée à une « tente en dur », constitue depuis de nombreuses années un repère visuel marquant du site. Au fil du temps, elle est devenue un élément familier du paysage communal et demeure associée à de nombreux souvenirs liés à la vie culturelle, associative et festive de la Commune.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Le Collège partage-t-il l'avis que cette structure constitue aujourd'hui un repère visuel important et un élément emblématique du CPH pour de nombreux habitants de la Commune ?
2. Dans le cadre de l'élaboration du projet définitif, le Collège s'engage-t-il à étudier la possibilité de conserver cet élément architectural ou, à défaut, de le réintégrer sous une forme adaptée dans le futur projet ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le LSAP Walfer

Henoke Courte- Wolde Medhin
Helga Krecke-Mardetschläger